## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

- CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF
- CONTRAT SEJOUR ALSH 2023
- CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF
- DELIBERATION CONVENTION 30 MILLONS D AMIS 2023
- NON REMBOURSEMENT CAUTION 471 €
- DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL : CHEMIN DES SALINIERS 2<sup>ème</sup> TRANCHE
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION LE LOUP ET LA FÉE

#### CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 24 MAI 2023 à 18h30 à la Maison du Peuple (salle du conseil Municipal en travaux)

Date d'envoi de la convocation: 17/05/2023

Présents: MICHEL Didier - ZIMMERMAN Patrick - PRADINES Lucette - GUIBERT Michel -BESSOLES Chantal - BRISSIAUD Annie - CROS Roland - GARÇON Elodie -LAIRD Blandine - MATEO Fabien - SERS Jean-Charles - OZERAY Séverine -

Absents excusés : BELLE-ALBARET Witney – DELRIEU Laurent – BERCHÉ Frédéric

Pouvoirs: BERCHÉ Frédéric à MICHEL Didier

**BELLE ALBARET Witney à PRADINES Lucette** 

Secrétaire: BRISSIAUD Annie

#### 1 – CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF (remplacement agent en disponibilité personnelle)

Madame le Rapporteur rappelle l'absence de l'adjoint administratif en congé de disponibilité personnelle qui a prolongé son congé pour une période d'un an supplémentaire (du 26/02/23 au 25/02/2024).

Le recrutement d'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire n'étant pas possible pour pallier au remplacement de l'agent en disponibilité, Madame le Rapporteur propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial sous contrat à temps non complet. Ce contrat débuterait le 26/05/2023 et prendrait fin le 25/08/2023, date à laquelle l'agent en disponibilité personnelle pourrait demander sa réintégration. Cet agent sous contrat effectuerait 25 heures hebdomadaires et serait rémunéré sur la base de l'indice majoré 361 – indice brut 397.

Les congés annuels pourraient lui être réglés (10% du salaire brut) à sa demande.

Madame le Rapporteur propose au Conseil d'approuver cette décision et d'autoriser Monsieur le Maire à nommer un agent par arrêté municipal.

#### LE CONSEIL

APPROUVE à l'unanimité la création de ce poste.

POUR

14

ABSTENTION

0

CONTRE

#### 2 - CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF

Madame le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que l'agent actuellement en activité à l'accueil de la mairie et à l'agence postale communale ne souhaite pas renouveler son contrat à compter du 1er juillet 2023 (une autre opportunité se présente pour cet agent).

Il conviendrait de créer un contrat d'adjoint administratif du 12/06 au 30/06/2023, afin que l'agent nouvellement recruté à compter du 1er juillet 2023 puisse être opérationnel à cette date-là, cet agent travaillerait donc en binôme jusqu'au 30 juin 2023 avec l'agent qui ne souhaite pas renouveler son contrat. Ce contrat aurait une durée de 25 heures hebdomadaires pour la période du 12/06/2023 au 30/06/2023.

L'agent nommé serait rémunéré à l'indice majoré 361, indice brut 397.

Madame le Rapporteur propose au Conseil d'approuver cette décision et d'autoriser Monsieur le Maire à nommer un agent par arrêté municipal.

#### LE CONSEIL

APPROUVE à l'unanimité la création de ce poste.

#### 3 - CONTRAT SEJOUR ALSH (du 31/07 au 04/08/2023)

Madame le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Loisirs a prévu un séjour à Ste ENIMIE du 31/07 au 08/08/2023.

L'encadrement de ce séjour devra être de 4 animateurs vu le nombre d'enfants et leur âge.

Madame le rapporteur propose de créer un poste d'adjoint d'animation territorial pour la durée de ce séjour, avec une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Cet agent serait rémunéré à l'indice majoré 361, indice brut 397. Les congés seront rémunérés à hauteur de 10% du salaire brut.

Madame le Rapporteur propose au Conseil d'approuver cette décision et d'autoriser Monsieur le Maire à nommer un agent par arrêté municipal.

#### LE CONSEIL

APPROUVE à l'unanimité la création de ce poste.

POUR

14

**ABSTENTION** 

0

CONTRE

0

#### 4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (association le Loup et la Fée)

Madame le Rapporteur soumet au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association le Loup et la Fée.

Cette association, qui représente la commune lors de ses déplacements, a dû louer un camion pour participer à une présentation d'animaux totémiques à ST CHRISTOL.

Les frais de location, d'essence et de péage s'élèvent à 251.78€.

L'association demande une subvention exceptionnelle de 250.00€ pour couvrir ces frais.

Le Conseil est invité à délibérer.

#### LE CONSEIL

Les 3 élus d'opposition demandent qu'une politique fixe soit instaurée et que les associations soient plus rigoureuses en début d'année sur leurs projets. Ils s'abstiendront de voter en guise d'avertissement car il faut pouvoir devant les citoyens justifier les sommes allouées.

Pour les déplacements futurs du Loup, M. CROS souhaiterait que la mairie soutienne l'association et organise le transport.

Il est répondu que c'est ce qui est déjà prévu, notamment pour les déplacements dans les villages proches de la commune.

POUR

11

ABSTENTION

3

CONTRE

0

#### 5 - NON REMBOURSEMENT DE LA CAUTION: APPARTEMENT PLAN DU BEFFROI 1er étage

Monsieur le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que le PV de reprise des lieux de l'appartement communal loué au 6 plan du Beffroi a été réalisé le 25/05/2021. Suite à cet état des lieux, plusieurs camions d'immondices ont dû être évacués par le service technique; il a été constaté que plusieurs radiateurs avaient été arrachés des murs, les portes intérieures de l'appartement doivent être remplacées et le sol doit être obligatoirement changé.

Une caution de 471€ avait été versée par les derniers locataires à la Trésorerie, à la signature du bail. Monsieur le Rapporteur propose, comme la loi l'autorise, de ne pas restituer la caution au vu des travaux de remise en état à effectuer.

Monsieur le Rapporteur demande aux membres présents de délibérer.

#### LE CONSEIL

APPROUVE à l'unanimité la non restitution de la caution.

#### 6 - CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS 2023

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis quelques années, une convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants est signée avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Le renouvellement de cette convention est possible pour l'année 2023.

L'estimation du nombre de chats à stériliser ou à identifier s'élèverait à 12.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil de signer une convention et de verser une participation financière à la Fondation 30 Millions d'Amis :

Nombre de chats: 12

Participation de la Commune 540.00€ Participation de la Fondation 540.00€

#### LE CONSEIL

M. CROS signale qu'il y a de plus en plus de chats et de moins en moins d'oiseaux malgré les conventions signées précédemment, les chats font des dégâts dans les rues.

La somme allouée permet 12 stérilisations, mais pour information, 20 stérilisations ont été réalisées l'an dernier par l'association.

**POUR** 

14

**ABSTENTION** 

0

CONTRE

0

# 7- DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL : CHEMIN DES SALINIERS $2^{\text{ème}}$ TRANCHE

La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pour le chemin des Saliniers a été réalisée en 2022 sur une longueur de 330ml et une largeur de 3.00m sur la partie la plus pentue, à partir de la route d'Aumes.

La 2<sup>ème</sup> tranche de travaux à réaliser en 2023 sera réalisé dans la continuité des travaux déjà effectués, sur une longueur de 315ml.

La longueur totale de ce chemin est d'environ 1,020km ; une 3<sup>ème</sup> tranche de travaux sera nécessaire ultérieurement.

Le devis demandé s'élève à 39.375€ H.T.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil Municipal de demander une aide financière au Conseil départemental; ce chemin fait la jonction entre le CD 32 et le CD 161. Beaucoup d'automobilistes utilisent ce chemin afin d'éviter la traversée du village, de plus il dessert les domaines (Bridau, Piquetalen, Montplaisir, les Hérailles), les administrés habitant sur la partie haute du village et tous les viticulteurs ayant leurs propriétés sur la route d'Aumes.

Il convient de le sécuriser aussi pour les randonneurs qui l'empruntent pour rejoindre le PR du Circuit de l'Ermitage Saint-Antoine.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une aide financière à Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre du FAIC 2023.

#### LE CONSEIL

M. CROS préfèrerait que les chemins et routes soient refaits avec du tout venant uniquement. Monsieur le Maire lui répond que ce chemin des Saliniers est en pente et qu'en cas d'orages, le tout venant ne résisterait pas. De plus, un important rabotage est nécessaire afin d'équilibrer cette voie.

POUR

14

ABSTENTION

0

CONTRE

0

#### 8-DIVERS

#### - MARCHE DE CARBURANTS : VILLE D'AGDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté municipal a été pris concernant un groupement d'achat de carburants avec la Commune d'Agde. La Commune participera à la consultation de ce futur marché, la commune d'Agde sera le coordonnateur du groupement de commande.

S'agissant des carburants à la pompe, un système de cartes accréditives est envisagé et des services complémentaires pourront être rajoutés (péage, lavage, ...).

Le marché déjà existant au sein de la CAHM est structuré en 5 secteurs géographiques dont Pézenas pour ce qui nous concerne. Il est proposé de conserver les mêmes secteurs géographiques.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023 Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID: 034-213400567-20230524-ML0124052023-DE

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M

#### DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple (la salle du Conseil Municipal étant en travaux), sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: MICHEL Didier - PRADINES Lucette - ZIMMERMANN Patrick - GUIBERT Michel - LAIRD Blandine -MATÉO Fabien -- SERS Jean-Charles -- CROS Roland -- BESSOLES Chantal -- OZERAY Séverine -- BRISSIAUD Annie - GARÇON Elodie

**Absents**: DELRIEU Laurent

Absents excusés: BELLE ALBARET Witney - BERCHÉ Frédéric -

Pouvoirs: BERCHÉ Frédéric à MICHEL Didier

BELLE ALBARET Witney à PRADINES Lucette

#### OBJET: CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF (remplacement agent en disponibilité personnelle)

Madame le Rapporteur rappelle l'absence de l'adjoint administratif en congé de disponibilité personnelle qui a prolongé son congé pour une période d'un an de plus (du 26/02/23 au 25/02/2024).

Le recrutement d'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire n'étant pas possible pour pallier au remplacement de l'agent en disponibilité, Madame le Rapporteur propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial sous contrat à temps non complet. Ce contrat débuterait le 26/05/2023 et prendrait fin le 25/08/2023, date à laquelle l'agent en disponibilité personnelle pourrait demander sa réintégration. Cet agent sous contrat effectuerait 25 heures hebdomadaires et serait rémunéré sur la base de l'indice majoré 361 - indice brut 397.

Les congés annuels pourraient lui être réglés (10% du salaire brut) à sa demande.

Madame le Rapporteur propose au Conseil d'approuver cette décision et d'autoriser Monsieur le Maire à nommer un agent par arrêté municipal.

#### LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

APPROUVE la création d'un contrat de travail à temps non complet (25/35ème) du 26/05/2023 au 25/08/2023.

L'agent nommé adjoint administratif territorial contractuel, sera rémunéré à l'IM 361-IB 397, les congés pourront être rémunérés mensuellement sur demande de l'agent.

La secrétaire Assirian.

Didier MICHEL

Date de convocation: 17/05/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 26/05/2023

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID: 034-213400567-20230524-ML0224052023-DE

#### DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple (la salle du Conseil Municipal étant en travaux), sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>Présents</u>: MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien -- SERS Jean-Charles - CROS Roland - BESSOLES Chantal - OZERAY Séverine - BRISSIAUD Annie - GARÇON Elodie

Absents: DELRIEU Laurent

Absents excusés: BELLE ALBARET Witney - BERCHÉ Frédéric -

Pouvoirs: BERCHÉ Frédéric à MICHEL Didier

BELLE ALBARET Witney à PRADINES Lucette

#### **OBJET: CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF**

Madame le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que l'agent actuellement en activité à l'accueil de la mairie et à l'agence postale communale ne souhaite pas renouveler son contrat à compter du 1er juillet 2023 (une autre opportunité se présente pour cet agent).

Il conviendrait de créer un contrat d'adjoint administratif du 12/06 au 30/06/2023, afin que l'agent nouvellement recruté à compter du 1er juillet 2023 puisse être opérationnel à cette date-là, cet agent travaillerait donc en binôme jusqu'au 30 juin 2023 avec l'agent qui ne souhaite pas renouveler son contrat.

Ce contrat aurait une durée de 25 heures hebdomadaires pour la période du 12/06/2023 au 30/06/2023.

L'agent nommé serait rémunéré à l'indice majoré 361, indice brut 397.

Madame le Rapporteur propose au Conseil d'approuver cette décision et d'autoriser Monsieur le Maire à nommer un agent par arrêté municipal.

#### LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

APPROUVE la création d'un contrat de travail à temps non complet (25/35ème) du 12/06/2023 au 30/06/2023.

L'agent nommé adjoint administratif territorial contractuel, sera rémunéré à l'IM 361-IB 397, les congés pourront être rémunérés mensuellement sur demande de l'agent.

da secrétaire

Date de convocation: 17/05/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité: 26/05/2023

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID: 034-213400567-20230524-ML0324052023-DE

#### DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple (la salle du Conseil Municipal étant en travaux), sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>Présents</u>: MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien —SERS Jean-Charles – CROS Roland - BESSOLES Chantal – OZERAY Séverine – BRISSIAUD Annie – GARÇON Elodie

Absents: DELRIEU Laurent

Absents excusés: BELLE ALBARET Witney - BERCHÉ Frédéric -

Pouvoirs: BERCHÉ Frédéric à MICHEL Didier

BELLE ALBARET Witney à PRADINES Lucette

OBJET: CONTRAT SEJOUR ALSH (du 31/07 au 04/08/2023)

Madame le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Loisirs a prévu un séjour à Ste EMINIE cet été.

L'encadrement de ce séjour devra être de 4 animateurs vu le nombre d'enfants et leur âge.

Madame le rapporteur propose de créer un poste d'adjoint d'animation territorial du 31/07 au 08/08/2023, avec une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Cet agent serait rémunéré à l'indice majoré 361, indice brut 397. Les congés seront rémunérés à hauteur de 10% du salaire brut.

Madame le Rapporteur propose au Conseil d'approuver cette décision et d'autoriser Monsieur le Maire à nommer un agent par arrêté municipal.

#### LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

APPROUVE la création d'un contrat de travail à temps complet (35/35 ème) du 31/07/2023 au 08/08/2023.

L'agent nommé adjoint d'animation territorial contractuel, sera rémunéré à l'IM 361-IB 397, les congés lui seront payés à hauteur de 10% du salaire brut.

Date de convocation: 17/05/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 26/05/2023

Ah Mi Mi Mo

Date d'affichage:

Didier MICHEL

#### Reçu en préfecture le 30/05/2023

UNICIPAL Publié le

#### ID: 034-213400567-20230524-ML0524052023-DE

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M

#### DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple (la salle du Conseil Municipal étant en travaux), sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>Présents</u>: MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – CROS Roland - BESSOLES Chantal – OZERAY Séverine – BRISSIAUD Annie – GARÇON Elodie

Absents: DELRIEU Laurent

Absents excusés: BELLE ALBARET Witney - BERCHÉ Frédéric -

Pouvoirs: BERCHÉ Frédéric à MICHEL Didier

BELLE ALBARET Witney à PRADINES Lucette

#### **OBJET: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE** (association le Loup et la Fée)

Madame le Rapporteur soumet au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association le Loup et la Fée.

Cette association, qui représente la commune lors de ses déplacements, a dû louer un camion pour participer à une présentation d'animaux totémiques à ST CHRISTOL.

Les frais de location, d'essence et de péage s'élèvent à 251.78€.

L'association demande une subvention exceptionnelle de 250.00€ pour couvrir les frais.

Le Conseil est invité à délibérer.

du recrétorire

#### LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré, ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle de 250.00€ à l'association Le Loup et la Fée.

Date de convocation: 17/05/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 26/05/2023

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

### DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple (la salle du Conseil Municipal étant en travaux), sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>Présents</u>: MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien —SERS Jean-Charles – CROS Roland - BESSOLES Chantal – OZERAY Séverine – BRISSIAUD Annie – GARÇON Elodie

Absents: DELRIEU Laurent

Absents excusés: BELLE ALBARET Witney - BERCHÉ Frédéric -

Pouvoirs: BERCHÉ Frédéric à MICHEL Didier

BELLE ALBARET Witney à PRADINES Lucette

**OBJET: CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS 2023** 

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis quelques années, une convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants est signée avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Le renouvellement de cette convention est possible pour l'année 2023.

L'estimation du nombre de chats à stériliser ou à identifier s'élèverait à 12.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil de signer une convention et de verser une participation financière à la Fondation 30 Millions d'Amis :

Nombre de chats: 12

Participation de la Commune

540.00€

Participation de la Fondation

540.00€

#### LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré, APPROUVE la présente convention, ACCEPTE le versement de la participation communale d'un montant de 540.00€.

La secrétaire

Didier MICHEL

Date de convocation: 17/05/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 26/05/2023

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M

Reçu en préfecture le 30/05/2023

## DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERO 34-213400567-20230524-ML0724052023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple (la salle du Conseil Municipal étant en travaux), sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: MICHEL Didier - PRADINES Lucette - ZIMMERMANN Patrick - GUIBERT Michel - LAIRD Blandine -MATÉO Fabien —SERS Jean-Charles – CROS Roland - BESSOLES Chantal – OZERAY Séverine – BRISSIAUD Annie - GARÇON Elodie

Absents: DELRIEU Laurent

Absents excusés: BELLE ALBARET Witney - BERCHÉ Frédéric -

Pouvoirs : BERCHÉ Frédéric à MICHEL Didier

BELLE ALBARET Witney à PRADINES Lucette

#### OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL: CHEMIN DES SALINIERS 2ème TRANCHE

La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pour le chemin des Saliniers a été réalisée en 2022 sur une longueur de 330ml et une largeur de 3.00m sur la partie la plus pentue, à partir de la route d'Aumes.

La 2<sup>ème</sup> tranche de travaux, en 2023, sera réalisé dans la continuité des travaux déjà effectués, sur une longueur de 315ml.

La longueur totale de ce chemin est d'environ 1,020km; une 3ème tranche de travaux sera nécessaire ultérieurement. Le devis demandé s'élève à 39.375€ H.T.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil Municipal de demander une aide financière au Conseil Départemental; ce chemin fait la jonction entre le CD 32 et le CD 161. Beaucoup d'automobilistes utilisent ce chemin afin d'éviter la traversée du village, de plus il dessert les domaines (Bridau, Piquetalen, Montplaisir, les Hérailles), les administrés habitant sur la partie haute du village et tous les viticulteurs ayant leurs propriétés sur la route d'Aumes. Il convient de le sécuriser aussi pour les randonneurs qui l'empruntent pour rejoindre le PR du Circuit de l'Ermitage Saint-Antoine.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une aide financière à Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre du FAIC 2023.

#### LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

APPROUVE les travaux de réfection du chemin des Saliniers, pour la 2ème tranche, pour un montant de 39.275€ H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, une aide financière dans le cadre du FAIC 2023.

Date de convocation: 17/05/2023

Date d'envoi au contrôle de légalité : 26/05/2023

La secretaire

Date d'affichage:

Didier MICHE

# MISE EN LIGNE SUR LE SITE DE LA COMMUNE LE 24/08/2023